



# COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion des : Vendredi 01 Septembre 2023

À : 18h30

Présidence : M. Karim ABED

Présents MM. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Vincent PACE, Fabrice POREE, Denis SOTO

Excusé(s) : MME Annabelle RINAUDO, MM. Jérôme CASCALES, Claude COLOMBO Nicolas PEZZOLI et Claude TELLENE.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE, Cyril BOUREAU, Noël RIFFAUD

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

## DECISIONS

### Décisions CRA à la suite des décisions relatives au gel des rétrogradations des Arbitres de Ligue à l'issue de la saison 2022/2023 par le Comité de Direction de Ligue du 29/08/2023 :

**La Commission,**

Ayant pris acte de la décision du Comité de Direction de Ligue du 29.08.2023 paru sur le site de la Ligue en date du 01.09.2023 relatif au gel des rétrogradations sportives des Arbitres de Ligue Séniors, vous informe des nouvelles affectations sur la saison 2023/2024 pour les Arbitres suivants :

- **En catégorie R2 :**
  - BOUASLA Yassine
  - BOUGET Romain
  - GALLET Anthony
  - NADDOUR Adrien
  - POIZE Roland
  - SILVESTRE Alexandre
- **En catégorie R1 :**
  - BOUSBAA Amir
  - CHABANE Loïc
  - PANTAZI Adrian
- **En catégorie RE :**
  - SAADI Fouzi
- **En catégorie AR1 :**
  - MAZOUNI Madjid

Ces modifications d'affectation seront prises en compte dès la publication de cette décision qui sera transmise selon la décision de la CRA en date du lundi 04 septembre 2023 par mail à l'ensemble des Arbitres précédemment cités, à tous les Présidents de CDA, à l'ensemble des membres de la CRA et des services administratifs de la Ligue concernés.

\*\*\*\*\*

### Demande effectuée auprès de l'Arbitre Assistant Elite Régionale KRID Oualid quant à sa décision sur le choix ou l'abandon de sa spécificité FUTSAL :

**La Commission,**

Ayant pris connaissance du PV du Comité de Direction de Ligue en date du 11.07.2023 relatif à la réaffectation d'Oualid KRID en tant qu'Arbitre de Ligue Assistant Elite Régionale ARE et du PV du Comité de Direction de Ligue en date du 29.08.2023 relatif au maintien de la catégorie Arbitre Assistant Elite Régionale (ARE)

Tout en rappelant les décisions prises en date du 16.05.2023 à la suite de la création de cette catégorie :

#### **« DISPOSITIONS IMPORTANTES A PRENDRE EN COMPTE POUR LES ARBITRES ASSISTANTS AR1 PROMUS AU TITRE DE LA NOUVELLE CATEGORIE « ARE » ET ETANT EGALEMENT ARBITRE R1FU (FUTSAL)**

***La C.R. de l'Arbitrage demande à tous les Arbitres Assistants AR1 qui seraient concernés par cette promotion en ARE de bien vouloir mettre un terme à leur spécificité Arbitre R1 Futsal car les rencontres N2/N3 se déroulent surtout le samedi, tout comme celles du championnat R1 Futsal.***

***En cas de conservation de la catégorie R1FU, les Arbitres éventuellement promus ARE seront reclassés en AR1. »***

**Demande à l'arbitre de Ligue M. Oualid KRID de bien vouloir se prononcer sur son choix :**

- **Abandon de la Fonction d'Arbitre de Ligue R1FU afin de rester ARE**

- **Conservation de la catégorie R1FU et dans ce cas, Affectation AR1.**

**Sa décision devra être prise dans les 7 jours suivant la transmission de la demande de la CRA en date lundi 04 septembre 2023.**

\*\*\*\*\*

#### **Décision relative quant à l'affectation de RASCLARD Rémy Arbitre Elite Régionale RE :**

**La Commission,**

Ayant pris connaissance du PV de la CFA en date du 26.06.2023 relatif à la nomination des observateurs pour toutes les catégories d'Arbitres fédérales et fédéraux dont celle de Rémy RASCLARD en tant qu'observateur Fédéral au niveau du groupe des candidats F4.

En remarquant que l'Arbitre susnommé est censé être désigné durant la saison 2023/2024 sur les matchs de Championnat N2 par sa Ligue (en tant qu'Assistant) au même titre que les Arbitres candidats F4 qu'il serait susceptible d'observer, sur le plan de la déontologie, cette situation ne pouvant se produire,

**Décide de réaffecter l'Arbitre de Ligue Rémy RASCLARD en catégorie R1 sur la saison 2023/2024.**

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS**

### **Stage de rentrée de la saison 2023/2024**

La Commission Régionale de l'Arbitrage a été dans l'obligation de modifier l'organisation du Stage de rentrée de la nouvelle saison pour le week-end du 02 et 03 septembre 2023 en raison de l'entrée des clubs R1 en Coupe de France comme suit :

- **Le samedi 02.09.2023 : les Arbitres R1FE, R1, R2 AR1 et AR2**
- **Le dimanche 03.09.2023 : les Arbitres REP, RE, AREP, ARE et tous les JAL**
- Les tests physiques organisés le matin se dérouleront sur le Stade de VELAUX
- Les tests d'entrée technique au Pôle promotionnel pour les JAL dans la catégorie d'âge concernée seront organisés en parallèle au stage.

La dite-commission a fixé au samedi 30.09.2023 le déroulement de la séance complémentaire des tests physiques concernant toutes et tous les Arbitres de Ligue ayant été absents au stage de rentrée.

\*\*\*\*\*

### **Ligne technique régionale pour les Arbitres Assistants sur la saison 2023/2024 :**

Maxime APRUZZESE présente à la Commission Régionale de l'Arbitrage la politique technique régionale reprenant les grandes lignes du rôle de l'Assistant demandé aujourd'hui ainsi que les attentes de la Commission sur leurs performances.

La Commission de céans valide cette ligne technique qui sera présentée à l'ensemble des Arbitres Assistants au cours du stage de rentrée.

\*\*\*\*\*

### **Nomination des Observateurs en FUTSAL :**

La CRA valide la nomination de Gilles ERMANI en remplacement de Patrick FAUTRAD dans le cadre du pool d'observateurs FUTSAL avec Jacky SUBOCZ et Jérôme NGUYEN.

\*\*\*\*\*

**Tenue vestimentaire civile sur tous les championnats :**

La Commission de céans précise que la tenue civile doit être correcte sans aller à la situation classique actuelle (costume, cravate) qui peut être conservée ou éventuellement être adaptée en fonction de la demande de l'arbitre central pour ses assistants.

\*\*\*\*\*

**Président**  
**Karim ABED**

**Secrétaire de séance**  
**Noël RIFFAUD**